



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*

Rome, 19-21 juin 2025

Lignes directrices des séances de la Conférence : débat général, réunions-débat et séances de travail thématiques

Réunion-débat de haut niveau : jeudi 19 juin 2025, 16 h 00-18 h 00

Réservée aux présidents de parlement, aux chefs religieux de premier plan et aux dirigeants d'organisations. Les délégués disposeront de deux à trois minutes pour s'exprimer, en fonction du nombre de demandes reçues.

Les délégués qui souhaitent prendre la parole lors de la réunion-débat de haut niveau sont priés d'en informer le Secrétariat de l'UIP par courriel (postbox@ipu.org). Le Secrétariat de l'UIP établira une liste des orateurs préliminaire.

Débat général : vendredi 20 juin 2025, 9 h 00-12 h 30 et 14 h 00-17 h 00

Une liste d'orateurs sera établie sur la base des inscriptions en ligne et des demandes de parole exprimées sur place. Les orateurs se succéderont en alternance : parlementaires, chefs religieux, représentants d'ONG et d'organisations confessionnelles, représentants du monde universitaire.

Le débat général débutera par un **volet de haut niveau** consacré aux présidents de parlement, aux chefs religieux de premier plan et aux dirigeants d'organisations.

Les délégations nationales peuvent inscrire au maximum deux parlementaires pour le débat général. Ceux-ci se partageront un temps de parole total de six minutes (quatre minutes au maximum si un seul parlementaire de la délégation prend la parole).

Les chefs religieux, les représentants d'ONG et d'organisations confessionnelles, et les représentants du milieu universitaire disposeront de trois minutes chacun.

Si le temps le permet, d'autres orateurs pourront prendre la parole vers la fin du débat général.

Réunions-débat et séances de travail thématiques : jeudi 19 et vendredi 20 juin 2025

Les participants peuvent demander la parole directement au début de chaque réunion-débat. Le temps de parole sera de deux à trois minutes, en fonction du nombre de demandes reçues.